

• Mai 1721 :

AC Arles, BB 106, Lettre des consuls d'Arles à Mgr l'Intendant, 30 mai 1721.

Il est déclaré trop dangereux de faire voyager par le Rhône 500 sacs de blé. *"Le Rhône est fort gros et si un bateau venoit à travers du pont, il seroit bientôt submergé"*.

ADBR, 107 E BB 22

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, ouverture dans le "reculat" (digue éloignée des bords du fleuve) du levadon du sieur Icard. On délibère de le réparer.

• Juin 1721 :

ADBR, 110 E BB 15, délibération du 6 juillet 1721

A Eyragues, *"le 28 juin dernier est encore arrivé une pluie extraordinaire qui a fait des dommages considérables au terroir"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur